

NOTE AUX ELEVES de C.P.G.E. et B.T.S.

Afin de compléter votre inscription, vous devrez venir au lycée :

Le Vendredi 1^{er} Septembre 2017
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

pour effectuer l'inscription à la Sécurité Sociale Etudiante.

Les Mutuelles étudiantes assureront, ce jour-là, une permanence dans le hall administratif pour vous conseiller.

S'il vous est, pour une raison impérative, absolument impossible de venir effectuer cette inscription, merci de prévenir de votre absence. Tout dossier incomplet sera refusé.

La rentrée est fixée au Lundi 04 Septembre 2017 :

B.T.S. : 1^{ère} année : 09 heures (cours assurés l'après-midi)
 2^{ème} année : 10 heures (pas de cours l'après-midi)

C.P.G.E. : 1^{ère} année : 8 H - 2^{ème} année : 8 H .

Immatriculation au régime « Etudiants » de la Sécurité Sociale :

En entrant dans l'enseignement supérieur, tous les étudiants, dès l'âge de 16 ans, sauf cas particuliers, doivent s'inscrire au régime « Etudiants » qui peut être gratuit ou payant (le montant n'est pas encore connu. Il s'élevait à 215 Euros pour 2016/2017 – attendre pour libeller le montant, le chèque sera à établir à l'ordre du lycée Edmond Perrier).

L'âge, la profession des parents ou la situation personnelle déterminent le statut :

Profession du parent Dont vous êtes ayant droit Sécurité Sociale	Votre âge		
	Jusqu'à 19 ans Né(e) après le 31/08/98	20 ans Né(e) entre le 01/09/97 et le 31/08/98	Entre 21 et 28 ans Né(e) entre le 01/09/89 et le 31/08/97
<u>TRAVAILLEUR SALARIE OU ASSIMILE :</u> Salariés du secteur privé – praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'Etat, magistrat, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, Comédie Française, Théâtre national de l'opéra, demandeur d'emploi	Sécurité sociale Etudiante OBLIGATOIRE Et GRATUITE	Sécurité sociale Etudiante OBLIGATOIRE Et PAYANTE (gratuite si boursier de l'Enseignement sup.	Sécurité sociale Etudiante OBLIGATOIRE Et PAYANTE
<u>TRAVAILLEUR NON SALARIE ET DEPENDANT D'UN REGIME SPECIAL</u> Commerçants, artisans, professions libérales, – Militaires – EDF/GDF/RATP – Mines, Clercs et employés de notaire, Sénat, Régime des cultes, fonctionnaire international, Caisse des français à l'étranger	Couvert(e) par la Sécurité sociale De vos parents		(gratuite si boursier de l'Enseignement sup.
<u>AUTRES REGIMES SPECIAUX</u> Assemblée Nationale, Marine Marchande, Grand Port de Bordeaux Agent SNCF		Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents	

N.B. :

les étudiants couverts par leurs parents avec des régimes particuliers, doivent fournir une attestation d'affiliation délivrée par les organismes.

Les étudiants boursiers doivent impérativement remettre la notification du CROUS.

En l'absence de ce document, ils devront s'acquitter de la cotisation.

Quelques cas particuliers selon votre situation personnelle :

- **Salarié** : pas d'affiliation si et seulement si vous travaillez régulièrement tout au long de l'année universitaire (150 h sur 1 trimestre avec justificatif). Remettre une copie de votre contrat.
- **Vos parents sont :**
 - **agents de la SNCF** : vous restez couvert(e) par leur Sécurité sociale jusqu'à 28 ans. (présenter l'attestation).
- **Etudiants étrangers et Mahorais** : l'affiliation est obligatoire, quel que soit l'âge (de 16 ans à 28 ans). Elle est payante, sauf pour les étudiants boursiers du Gouvernement français. **Fournir un extrait d'acte de naissance traduit en français.**

Le Proviseur,

D. GUILBAULT

